

CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

Entre les soussignés :

Donneur d'ordre

Nom / raison sociale : _____

Adresse : _____

Numéro d'enregistrement / AVS / IDE : _____

Représenté par : _____

(ci-après « le Donneur d'ordre »)

Et

Sous-traitant

Nom / raison sociale : _____

Adresse : _____

Numéro d'enregistrement / AVS / IDE : _____

Représenté par : _____

(ci-après « le Sous-traitant »)

Les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Objet du contrat

Le Donneur d'ordre confie au Sous-traitant, qui accepte, l'exécution de travaux ou de services définis comme suit : [Description précise des travaux à sous-traiter, nature, étendue, qualité exigée, matériel à fournir ou mis à disposition, etc.]. Le Sous-traitant exécutera ces prestations selon les modalités précisées dans le présent contrat et conformément aux standards professionnels applicables.

2. Mode de coordination et hiérarchie des documents

Le Donneur d'ordre pourra donner des instructions raisonnables au Sous-traitant concernant la mise en œuvre du travail, dans les limites du bon usage et du respect du contrat. En cas de conflit entre les documents contractuels (cahier des charges, devis, plans, etc.), l'ordre de priorité est le suivant : le présent contrat, le cahier des charges, les annexes.

3. Durée et délais

Le contrat prend effet dès sa signature par les deux parties et restera en vigueur jusqu'à l'achèvement complet des prestations, sous réserve de résiliation anticipée. Le Sous-traitant s'engage à respecter les délais convenus : [indiquer les dates ou jalons]. En cas de retard prévisible, il en informera immédiatement le Donneur d'ordre et proposera un plan de rattrapage.

4. Obligations du Sous-traitant

Le Sous-traitant s'engage à exécuter les travaux avec toute la compétence, la diligence et la qualité requises dans son secteur. Il doit utiliser un personnel qualifié, des matériaux et équipements conformes aux normes applicables. Le Sous-traitant doit respecter les consignes de sécurité, les règlements légaux, les normes environnementales, ainsi que les instructions éventuelles du Donneur d'ordre. Il informera ce dernier de toute difficulté ou obstacle susceptible d'affecter les délais ou la qualité des prestations.

5. Obligations du Donneur d'ordre

Le Donneur d'ordre fournira au Sous-traitant les informations, documents, accès aux lieux, coordonnées utiles, plans, permis ou autorisations nécessaires pour l'exécution des travaux. Il coopérera activement, validera les livrables dans les délais raisonnables, et procédera aux paiements convenus.

6. Prix et modalités de paiement

Le prix pour les travaux sous-traités est fixé à :
CHF _____ (hors TVA) pour la totalité du projet, ou CHF _____ par heure / par unité, selon un décompte détaillé.

Le Sous-traitant émettra des factures conformément à l'échéancier convenu (par exemple à la fin de chaque phase, ou mensuellement). Le paiement sera dû dans un délai de 30 jours nets à compter de la date de facture. En cas de retard, des intérêts de [taux à convenir] pourront être appliqués.

7. Frais et approbation

Les frais raisonnables engagés par le Sous-traitant (déplacements, hébergement, fournitures spécifiques, etc.) seront remboursés par le Donneur d'ordre sur justification écrite, si ils ont été approuvés préalablement par le Donneur d'ordre.

8. Responsabilité et assurance

Le Sous-traitant est responsable des dommages résultant d'une faute, d'une négligence ou d'un non-respect de ses obligations contractuelles. Sa responsabilité est limitée aux dommages directs prouvés, sauf faute intentionnelle ou négligence grave. Le Sous-traitant s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle adaptée pour couvrir les risques liés à cette sous-traitance.

9. Résiliation anticipée

Chaque partie peut résilier le contrat avant terme moyennant un préavis écrit de [nombre de jours / mois], sauf résiliation immédiate en cas de manquement grave de l'autre partie, après mise en demeure restée infructueuse pendant [délai, par exemple 15 jours].



10. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder strictement confidentielles toutes les informations, savoir-faire, documents et données échangés dans le cadre du contrat. Cette obligation restera en vigueur pendant une durée de [ex. 5 ans] après la fin du contrat, sauf disposition légale contraire.

11. Propriété intellectuelle

Les livrables créés par le Sous-traitant dans le cadre du présent contrat seront remis au Donneur d'ordre après paiement intégral. Le Sous-traitant garantit que les livrables n'enfreignent aucun droit de tiers. Le transfert des droits d'exploitation (copies, modifications, diffusion) sera effectif au bénéfice du Donneur d'ordre dans les limites convenues.

12. Force majeure

Aucune partie ne sera tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution causée par un événement de force majeure (catastrophe naturelle, grève, guerre, panne majeure, etc.). La

partie affectée informera l'autre aussitôt que possible et prendra toutes mesures pour en atténuer les effets. Si la force majeure perdure au-delà de 60 jours, chacune des parties pourra résilier le contrat sans indemnité.

13. Intégralité du contrat & modifications

Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties et remplace tous accords antérieurs, écrits ou oraux, relatifs à l'objet du contrat. Toute modification ou avenant doit être fait par écrit et signé par les deux parties pour être valable. Si l'une des clauses est jugée nulle ou inapplicable, les autres clauses demeurent valables.

14. Droit applicable et juridiction

Le présent contrat est régi par le **droit suisse**. En cas de litige, les tribunaux du canton de [canton choisi] sont compétents, sauf disposition impérative contraire ou clause de compétence expressément convenue.

Fait à [lieu], le [date], en deux exemplaires originaux, un pour chaque partie.

Donneur d'ordre

Nom : _____

Signature : _____

Sous-traitant

Nom : _____

Signature : _____